



Liste Des Délibérations Du Conseil Municipal

Séance du 22 mai 2025

A l'issue de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2025 sont listées ci-dessous les délibérations examinées et points inscrits à l'ordre du jour, suite à la réforme de la publicité des actes des collectivités au 1^{er} juillet 2022.

Délibération n°	<u>Description</u>	Décision du Conseil Municipal																				
	<u>Désignation du secrétaire de séance</u> Anne-Marie BARRACHIN	Désigné																				
	<u>Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 21/03/25</u>	Approuvé																				
DÉCISION N° 2025-02	<u>BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL 2025 – CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES</u> Le Maire DÉCIDE que des crédits supplémentaires sont effectués sur le budget principal, afin de réaliser les écritures d'intégration de bien avec l'équilibre du budget : <table border="1" data-bbox="483 938 1637 1134"> <thead> <tr> <th>Imputation</th> <th>OUVERT</th> <th>REDUIT</th> <th>Commentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>D I 041 21321 OPFI (ordre)</td> <td>5 900,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>D I 23 2315 OPNI</td> <td></td> <td>5 900,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>R I 041 21318 OPFI (ordre)</td> <td>5 900,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>R I 13 1323 OPNI</td> <td></td> <td>5 900,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires	D I 041 21321 OPFI (ordre)	5 900,00			D I 23 2315 OPNI		5 900,00		R I 041 21318 OPFI (ordre)	5 900,00			R I 13 1323 OPNI		5 900,00		Approuvé
Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires																			
D I 041 21321 OPFI (ordre)	5 900,00																					
D I 23 2315 OPNI		5 900,00																				
R I 041 21318 OPFI (ordre)	5 900,00																					
R I 13 1323 OPNI		5 900,00																				

	DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		5 900,00	
	Réductions		5 900,00	
Recettes :	Ouvertures		5 900,00	
	Réductions		5 900,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.			

DEL-2025-23	<p><u>DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC – AUBERGE DES CASCADES – APPROBATION DE LA CONVENTION DE DSP POUR L'EXPLOITATION – APPROBATION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE PROPOSÉE PAR LE DÉLÉGATAIRE</u></p> <p>Rapporteur : Christian CHABRIER, Adjoint au Maire</p> <p>Monsieur Christian CHABRIER, RAPPELLE au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La délibération du 02/05/2024 n° DEL-2024-22 ayant pour objet, l'évolution du mode de gestion de l'Auberge des Cascades. Délibération par laquelle a été érigé l'activité de l'Auberge en Service Public ; - La délibération du 07/06/2024 n° DEL-2024-28 ayant pour objet, le principe de la délégation de service public de l'Auberge. Délibération par laquelle a été approuvé le principe de DSP et mandatant Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la procédure de consultation de recrutement d'un délégué, ainsi que pour l'accomplissement de toutes les formalités de publicité nécessaires ; - La délibération du 05/07/2024 n° DEL-2024-29 ayant pour objet, l'élection des membres de la commission de suivi. Délibération désignant les membres de la commission de DSP ; - La délibération du 16/12/2024 n° DEL-2024-54 ayant pour objet, le choix du délégué pour l'exploitation de l'Auberge communale. Délibération par laquelle a été approuvé le choix du délégué et mandatant Monsieur le Maire pour l'établissement du projet de DSP, de la politique tarifaire, et ainsi procéder aux discussions et signatures avec le délégué SAS ROSMARINO. <p>PRÉSENTE ET DONNE LECTURE de la convention établie et signée avec le délégué, comprenant la grille tarifaire proposée, suite aux discussions en commission avec le délégué.</p> <p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : APPROUVE la convention de délégation de service public et ses annexes conclues avec la SAS ROSMARINO ; APPROUVE la politique tarifaire proposée ; MANDATE Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités de publicité liées à la signature de la convention ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.</p>	Approuvé
--------------------	--	-----------------

